

Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Sous-commission « Entraîneurs »

Date 15/12/2005

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	15 décembre 2005
Président	Jean-Pierre LOUVEL

Présents	Luc BRUDER, Jean-Luc GRIPOND, Jean-Pierre LOUVEL, Pierre REPELLINI, Pascal URANO
Excusés	Guy ROUX
Assistent	Thibault DAGORNE, Philippe DIALLO, Vincent PONSOT, Benjamin VIARD, Arnaud ROUGER

- **Adoption du précédent procès verbal**

La Commission,
adopte le procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2005.

- **Désignation du Président**

La Commission,
entend les remerciements de Pierre REPELLINI, Président de la commission pour la saison 2004/2005, pour la qualité des échanges intervenus lors de la dernière saison,
enregistre la désignation de Pascal URANO comme Président représentant le collège des employeurs,
en raison de l'absence de ce dernier, désigne Jean-Pierre LOUVEL pour présider la séance.

- **Le statut social des entraîneurs**

La Commission,
entend les représentants de l'UNECATEF se féliciter de la tenue de la réunion,
entend les explications de Luc BRUDER de nature à justifier (augmentation du temps de travail des entraîneurs, accroissement des contrats "sous-seing privés", précarité de l'emploi, diminution des durées de contrat), aux yeux de l'UNECATEF, le maintien du CDD comme contrat de travail ainsi que les *minima* proposés selon les fonctions de l'entraîneur,



Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Sous-commission « Entraîneurs »

après un large échange de vues alimenté par le document de travail élaboré par l'UNECATEF,

prend note de la proposition des représentants de l'UCPF d'apporter des réponses pour la prochaine réunion en attirant l'attention des représentants de l'UNECATEF sur l'impact de ces mesures sur le système de formation.

- **Réforme des Championnats Nationaux**

La Commission,

entend l'UNECATEF préciser qu'elle a engagé, auprès de ses adhérents, une réflexion sur la réforme des Championnats Nationaux et qu'elle regrette de ne pas participer aux travaux menés par la FFF sur ce sujet,

prend note de la précision de son président rappelant qu'un groupe de travail a été mis en place sous l'égide de la fédération et qu'il n'appartient pas à l'UCPF de veiller à la composition de celui-ci,

invite toutefois l'UNECATEF à solliciter une place dans ce groupe de travail, remercie l'UNECATEF de lui faire part du résultat de sa réflexion.

- **Cadrefoot**

La Commission,

prend note de la demande de l'UNECATEF sollicitant la désignation de deux représentants de l'UCPF au conseil de contrôle et d'orientation de Cadrefoot.

- **Opération "Dix Mois Cent Emplois"**

La Commission,

prend note de la présentation par l'UNECATEF de l'action qu'elle mène dans le cadre de l'opération "10 mois - cent emplois" avec un taux de retour à l'emploi proche de 60% des stagiaires inscrits lors de la saison dernière.

- **Conditions d'homologation des contrats d'entraîneurs**

La Commission,

entend Vincent PONSOT présenter les difficultés de la Commission juridique concernant les conditions d'homologation des contrats d'entraîneurs formateurs s'agissant notamment de la rémunération,

renouvelle, pour les entraîneurs formateurs, sa décision du 1^{er} juillet 2004 prévoyant l'homologation des contrats formateurs dont la rémunération est inférieure au SMIC.



Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Sous-commission « Entraîneurs »

- **Prochaine réunion**

Jeudi 23 février 2006 à 11h00 au siège de la LFP.

